



strictement déterminés d'une force de police de 100.000 hommes.

Par l'abolition du service militaire universel obligatoire et la suppression de tous les organes de préparation à la guerre.

Par l'interdiction de toutes les fortifications terrestres, de toutes les fortifications de troupes ou de toutes les fortifications de matériel.

Dans un délai déterminé, l'armée allemande sera démobilitée et réduite à sept divisions d'infanterie et trois divisions de cavalerie au total, toutes composées de soldats (officiers et soldats compris).

Tous les personnels des services administratifs, généraux et particuliers, seront démobilités.

Le grand état-major allemand et toutes les formations similaires sont dissous.

Tout le matériel de guerre en excédent du maximum autorisé doit être livré. Il sera fabriqué à l'avenir que dans des usines autorisées et dans la limite des fixations du présent traité.

Le service militaire universel obligatoire est aboli en Allemagne. L'armée se recrutera par engagements volontaires d'un durée de deux ans continués par les hommes de troupe et de vingt-cinq années continués pour les officiers.

Il est interdit aux établissements d'enseignement et aux associations de toute nature d'occuper de quelque manière que ce soit des locaux destinés à servir de casernes.

Toutes mesures de mobilisation sont interdites.

La fabrication, toute installation matérielle propre à faciliter une mobilisation sont interdites dans les territoires allemands.

Tous les contrats de location de locaux, de terrains ou de bâtiments, de quelque nature qu'ils soient, sont considérés comme un acte hostile.

Le régime de la navigation aérienne des Alliés

Le droit de survol et d'atterrissage sur le territoire allemand est assuré aux avions de la nation à laquelle appartient le pilote.

Le régime des ports, voies d'eau et voies ferrées

Le libre transit exerce de droits de douane de taxes postales et de taxes aéroportuaires.

Le régime de tous les sous-marins, ceux des belligérés et ceux des neutres, est régi par les conventions internationales.

Le régime des conditions de travail

Ce chapitre contient les clauses de réglementation internationale du travail que nous avons publiées récemment à l'occasion de la cinquante-neuvième conférence de la Paix.

Les garanties prises par les Alliés

Les garanties sont réparties dans deux parties, la première, par le V et la seconde, par le VI.

Le sort des prisonniers de guerre allemands

Les prisonniers de guerre et les civils affectés pour toutes les raisons de dommages subis par les alliés et associés, etc.

Guillaume II et les autres responsables seront jugés

Guillaume II est mis en accusation publique pour avoir encouragé et encouragé les opérations militaires de la guerre.

Les réparations

L'Allemagne reconnaît sa responsabilité pour tous les dommages causés aux populations civiles et aux biens matériels.

Le paiement de l'Allemagne

Le paiement de l'Allemagne sera effectué par le produit des impôts et des taxes.

Le paiement de l'Allemagne sera effectué par le produit des impôts et des taxes.

Le procès Humbert

Me de Moro-Giuffrè a fini la défense de Charles Humbert.

Paris, 7 mai. — Me de Moro-Giuffrè a fini la défense de Charles Humbert.

Le drapereau de 70-71

L'ALLEMAGNE RESTITUE LE DRAPEAU DE 1937-71.

Les conditions économiques

Le régime de la nation la plus favorisée est assuré aux alliés en Allemagne.

La navigation aérienne des Alliés

Le droit de survol et d'atterrissage sur le territoire allemand est assuré aux avions de la nation à laquelle appartient le pilote.

Le régime des ports, voies d'eau et voies ferrées

Le libre transit exerce de droits de douane de taxes postales et de taxes aéroportuaires.

Le régime de tous les sous-marins, ceux des belligérés et ceux des neutres, est régi par les conventions internationales.

Le régime des conditions de travail

Ce chapitre contient les clauses de réglementation internationale du travail que nous avons publiées récemment à l'occasion de la cinquante-neuvième conférence de la Paix.

Les garanties prises par les Alliés

Les garanties sont réparties dans deux parties, la première, par le V et la seconde, par le VI.

Le sort des prisonniers de guerre allemands

Les prisonniers de guerre et les civils affectés pour toutes les raisons de dommages subis par les alliés et associés, etc.

Guillaume II et les autres responsables seront jugés

Guillaume II est mis en accusation publique pour avoir encouragé et encouragé les opérations militaires de la guerre.

Les réparations

L'Allemagne reconnaît sa responsabilité pour tous les dommages causés aux populations civiles et aux biens matériels.

Le paiement de l'Allemagne

Le paiement de l'Allemagne sera effectué par le produit des impôts et des taxes.

Le paiement de l'Allemagne sera effectué par le produit des impôts et des taxes.

Le paiement de l'Allemagne sera effectué par le produit des impôts et des taxes.

Le paiement de l'Allemagne sera effectué par le produit des impôts et des taxes.

Le paiement de l'Allemagne sera effectué par le produit des impôts et des taxes.

Le paiement de l'Allemagne sera effectué par le produit des impôts et des taxes.

Le paiement de l'Allemagne sera effectué par le produit des impôts et des taxes.

Table with 2 columns: Chevaux, Pesées. Lists names of horses and their weights.

Résultats officiels du Pari mutuel

CHEVAUX

Pesées

Héliopolis, G 29,00 55,50

Huntress, G 27,50 85,00

Hourie-Hennessy, G 16,00 7,00

Loucheban, G 15,00 7,50

Kakatois, G 17,00 10,00

Hélios, G 18,50 9,50

Lemnos-II, G 13,00 6,00

Makro, G 20,00 10,50

Fronton-Risque, G 25,00 12,00

Pella, G 19,00 8,00

Les noms en caractères gras indiquent les favoris de la « Petite Gironde » et de la « Gironde ».

Petites nouvelles

Mameli a été pris d'un saignement de nez.

Une réclamation déposée après l'arrivée du drapeau.

Sollière tombé dans la même épreuve avec un cheval de Soudet.

« Evellé » s'est tué en tombant dans le Prix « Evellé ».

Le général Harbord à Bordeaux

Judi matin, à huit heures dix, par train spécial venant de Saint-Nazaire.

Le général Harbord à Bordeaux

Judi matin, à huit heures dix, par train spécial venant de Saint-Nazaire.

Le général Harbord à Bordeaux

Judi matin, à huit heures dix, par train spécial venant de Saint-Nazaire.

Le général Harbord à Bordeaux

Judi matin, à huit heures dix, par train spécial venant de Saint-Nazaire.

Le général Harbord à Bordeaux

Judi matin, à huit heures dix, par train spécial venant de Saint-Nazaire.

La tentative de meurtre du quartier Saint-Louis

Deux arrestations

La tentative de meurtre du quartier Saint-Louis

Deux arrestations

La tentative de meurtre du quartier Saint-Louis

Deux arrestations

La tentative de meurtre du quartier Saint-Louis

Deux arrestations

La tentative de meurtre du quartier Saint-Louis

Deux arrestations

La tentative de meurtre du quartier Saint-Louis

Deux arrestations

La tentative de meurtre du quartier Saint-Louis

Deux arrestations

La tentative de meurtre du quartier Saint-Louis

Deux arrestations

La tentative de meurtre du quartier Saint-Louis

Deux arrestations

La tentative de meurtre du quartier Saint-Louis

Deux arrestations

La tentative de meurtre du quartier Saint-Louis

Deux arrestations

La tentative de meurtre du quartier Saint-Louis

Deux arrestations

La tentative de meurtre du quartier Saint-Louis

Deux arrestations

La tentative de meurtre du quartier Saint-Louis

Deux arrestations

La tentative de meurtre du quartier Saint-Louis

Deux arrestations

Chronique théâtrale

EDMOND CLÉMENT VICTORIA FER

chanteur dans « MANON » au Français Lyrique

avec Alice Raveau le mardi 13 mai

Création d'« Opérah » au Français Lyrique

avec Alice Raveau le mardi 13 mai

Création d'« Opérah » au Français Lyrique

avec Alice Raveau le mardi 13 mai

Création d'« Opérah » au Français Lyrique

avec Alice Raveau le mardi 13 mai

Création d'« Opérah » au Français Lyrique

avec Alice Raveau le mardi 13 mai

Création d'« Opérah » au Français Lyrique

avec Alice Raveau le mardi 13 mai

Création d'« Opérah » au Français Lyrique

avec Alice Raveau le mardi 13 mai

Création d'« Opérah » au Français Lyrique

avec Alice Raveau le mardi 13 mai

Création d'« Opérah » au Français Lyrique

avec Alice Raveau le mardi 13 mai

Création d'« Opérah » au Français Lyrique

avec Alice Raveau le mardi 13 mai

Création d'« Opérah » au Français Lyrique

avec Alice Raveau le mardi 13 mai

Création d'« Opérah » au Français Lyrique

avec Alice Raveau le mardi 13 mai

Création d'« Opérah » au Français Lyrique

avec Alice Raveau le mardi 13 mai

Création d'« Opérah » au Français Lyrique

avec Alice Raveau le mardi 13 mai

Economisez au Palais National et mettez l'ententeur ROUCHON.

CONVOI FUNÈBRE

M. et Mme Gérard, ruel, M. Maurice Gérard, M. Antonette Gérard, M. et Mme Gérard, M. et Mme Gérard.

CONVOI FUNÈBRE

M. et Mme Gérard, ruel, M. Maurice Gérard, M. Antonette Gérard, M. et Mme Gérard, M. et Mme Gérard.

CONVOI FUNÈBRE

M. et Mme Gérard, ruel, M. Maurice Gérard, M. Antonette Gérard, M. et Mme Gérard, M. et Mme Gérard.

CONVOI FUNÈBRE

M. et Mme Gérard, ruel, M. Maurice Gérard, M. Antonette Gérard, M. et Mme Gérard, M. et Mme Gérard.

CONVOI FUNÈBRE

M. et Mme Gérard, ruel, M. Maurice Gérard, M. Antonette Gérard, M. et Mme Gérard, M. et Mme Gérard.

CONVOI FUNÈBRE

M. et Mme Gérard, ruel, M. Maurice Gérard, M. Antonette Gérard, M. et Mme Gérard, M. et Mme Gérard.

CONVOI FUNÈBRE

M. et Mme Gérard, ruel, M. Maurice Gérard, M. Antonette Gérard, M. et Mme Gérard, M. et Mme Gérard.

CONVOI FUNÈBRE

M. et Mme Gérard, ruel, M. Maurice Gérard, M. Antonette Gérard, M. et Mme Gérard, M. et Mme Gérard.

CONVOI FUNÈBRE

M. et Mme Gérard, ruel, M. Maurice Gérard, M. Antonette Gérard, M. et Mme Gérard, M. et Mme Gérard.

CONVOI FUNÈBRE

M. et Mme Gérard, ruel, M. Maurice Gérard, M. Antonette Gérard, M. et Mme Gérard, M. et Mme Gérard.

CONVOI FUNÈBRE

M. et Mme Gérard, ruel, M. Maurice Gérard, M. Antonette Gérard, M. et Mme Gérard, M. et Mme Gérard.

CONVOI FUNÈBRE

M. et Mme Gérard, ruel, M. Maurice Gérard, M. Antonette Gérard, M. et Mme Gérard, M. et Mme Gérard.

CONVOI FUNÈBRE

M. et Mme Gérard, ruel, M. Maurice Gérard, M. Antonette Gérard, M. et Mme Gérard, M. et Mme Gérard.

CONVOI FUNÈBRE

M. et Mme Gérard, ruel, M. Maurice Gérard, M. Antonette Gérard, M. et Mme Gérard, M. et Mme Gérard.

CONVOI FUNÈBRE

Veuve Tréplé, 70 ans, cité Bouthier.

Veuve L... 70 ans, rue de la Salette, 20.

Veuve L... 70 ans, rue de la Salette, 20.

Veuve L... 70 ans, rue de la Salette, 20.

Veuve L... 70 ans, rue de la Salette, 20.

Veuve L... 70 ans, rue de la Salette, 20.

Veuve L... 70 ans, rue de la Salette, 20.

Veuve L... 70 ans, rue de la Salette, 20.

Veuve L... 70 ans, rue de la Salette, 20.

Veuve L... 70 ans, rue de la Salette, 20.

Veuve L... 70 ans, rue de la Salette, 20.

Veuve L... 70 ans, rue de la Salette, 20.

Veuve L... 70 ans, rue de la Salette, 20.

Veuve L... 70 ans, rue de la Salette, 20.

Veuve L... 70 ans, rue de la Salette, 20.

Veuve L... 70 ans, rue de la Salette, 20.

Veuve L... 70 ans, rue de la Salette, 20.

Veuve L... 70 ans, rue de la Salette, 20.

Veuve L... 70 ans, rue de la Salette, 20.

Veuve L... 70 ans, rue de la Salette, 20.

Veuve L... 70 ans, rue de la Salette, 20.

Veuve L... 70 ans, rue de la Salette, 20.

Veuve L... 70 ans, rue de la Salette, 20.

Veuve L... 70 ans, rue de la Salette, 20.

Veuve L... 70 ans, rue de la Salette, 20.

Veuve L... 70 ans, rue de la Salette, 20.

Veuve L... 70 ans, rue de la Salette, 20.

Veuve L... 70 ans, rue de la Salette, 20.

Veuve L... 70 ans, rue de la Salette, 20.

Veuve L... 70 ans, rue de la Salette, 20.